

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau.
Francs 43, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Discours de l'empereur Nicolas, commenté par ordre du ministère anglais. — Opinion de la presse parisienne sur le discours de la Couronne. — Nouvelles des Etats-Unis. — Explications sur le bruit d'un complot contre Louis Philippe. — Sénat belge. — Nouvelles sur l'insurrection de la Sardaigne. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 décembre. — Les journaux anglais continuent à s'occuper presque exclusivement des résultats des élections municipales dans les diverses villes de la Grande-Bretagne. Les journaux whigs signalent avec grande joie les succès de leurs partisans.

Il vient de paraître à Londres une brochure que l'on regarde comme ayant été inspirée par le ministère des affaires étrangères. Sous ce rapport elle appelle l'attention, on y trouve les passages suivants : « Nous avons soigneusement recueilli toutes les versions du discours de Nicolas à la municipalité de Varsovie, d'abord, parce que cette harangue est l'événement le plus important qui ait eu lieu depuis le congrès de Vienne (importance dont on ne tardera pas à s'apercevoir) ; et ensuite parce qu'on ne saurait d'aucune manière se dispenser de prendre à ce sujet une décision quelconque.

« L'Angleterre et la France ont une immense quantité d'hommes, de vaisseaux, d'armes et de poudre à canon, et cependant le pacte le plus solennel qui ait jamais été conclu par des nations, a été violé dans toutes les clauses qui intéressent ces deux pays. Si les Etats-Unis eussent été parties contractantes dans ce pacte ; chacune de ses stipulations aurait été scrupuleusement exécutée. La discussion, en 1822, entre la Russie et l'Union en serait la preuve, s'il existait quelqu'un qui en doutât.

« Le discours de l'empereur a été publié par les autorités, a été distribué par les agens du gouvernement, dans tous les lieux de réunion et dans toutes les tavernes de Saint-Petersbourg ; il a été semé par toutes les provinces et même dans toute l'Europe par la presse stipendiée par le czar. Toutes les versions sont identiques, quant aux points essentiels ; toutes respirent la même fierté, le même mépris pour les autres gouvernements, pour les opinions de l'Europe, pour les sympathies de l'humanité, pour la foi des traités.

« Mais quel est le but de ce discours ? Concernait-il réellement la Pologne ? Non, la Pologne est subjuguée, et la citadelle de Varsovie est achevée. Concernait-elle la Belgique ou l'Espagne, qui donne tant d'inquiétude à la diplomatie ? Assurément non. Il y avait cependant un but que la Russie voulait atteindre à Toplitz, et que dit-on, elle a manqué. Ce désappointement doit bien avoir quelque rapport avec la fameuse harangue. Le but de la Russie, à Kalisch, était d'obtenir un nouvel ascendant sur l'Europe, et de pousser à une invasion de la France :

LE CONVENTIONNEL THURIOT.

(4^e Article.)

Le lendemain, au moment où je montais les degrés extérieurs de la maison du *St-Espirit*, je me trouvai face à face avec son vieux compagnon d'exil.

Je vous ai vu venir de loin, me dit-il, et je prends la liberté de vous prier de me supplier pendant deux heures au chevet du malade : des courses indispensables, et que je ne puis remettre...

Ne vous pressez pas ; j'attendrai votre retour. Et le malade ? Il se plaint moins que les jours précédents. Il se sent mieux, à ce qu'il prétend lui-même ; mais ce mieux, dans les maladies parvenues à cette période annonce le plus souvent la dissolution prochaine des organes.

Vous ne conservez donc nul espoir ?
Aucun. S'il me restait quelque espérance ; je vous dirais : ne causez pas trop ; ménagez-le ; mais non ! au contraire, occupez son imagination ; laissez libre carrière à l'exercice de ses facultés intellectuelles, les seules qui l'attachent encore à ce monde.

En prononçant ces dernières paroles il leva les yeux au ciel avec une résignation pleine de noblesse et de simplicité. Je restais muet en admiration devant le dévouement si complet et pourtant ignoré de ce digne vieillard.

Montez, ajouta-t-il en prenant congé de moi : portez-lui quelque distraction.

Je collai l'oreille à la porte de la chambre du patient et je distinguai clairement le bruit rauque de sa respiration, entrecoupée d'exclamations plaintives. J'entraî à pas de loup ; mais malheureusement le plancher craqua sous le poids de chaise sur laquelle je m'assis et il m'aperçut.

Dormiez-vous, monsieur Thuriot ?

Si je dormais ? non ! — Oh ! non, mes reins m'empêchent bien. — Je suis bien aise de vous voir.

Il me semble que vous n'êtes pas si mal qu'hier ?

Dans cet instant même il ressentait dans toutes les parties de son corps un tel accès de douleur, qu'il en poussa un

long gémissement. Je lui laissai le temps de se remettre, bien résolu à ne plus lui adresser aucune de ces insinuations triviales qui ne prouvent pas plus de sensibilité chez le questionneur, qu'elles n'apportent de soulagement au malade.

C'est ce but qui a été manqué. A Kalisch, elle sollicitait le protectorat exclusif et formel de la Turquie : cette demande a été rejetée.

« Tout cela prouve que l'empereur avait pris une position intenable, que par là il s'est compromis, que, par conséquent, il a perdu son influence chez lui et à l'étranger, et que son pouvoir décline au lieu d'augmenter.

« Quant à nous, nous disons que le discours de Varsovie s'adresse aux Dardanelles et annonce une série de meures d'un caractère bien plus décidé que celles qui ont précédé.

« En Angleterre, ce discours a été jugé trop vite. La dissimulation russe était plus grande qu'à l'ordinaire ; maintenant les bannières moscovites sont déployées, et les stratagèmes et les embuscades ont cédé la place à un mouvement en avant dont la rapidité et la bonne contenance seront les moyens de succès.

« Les hommes d'état de l'Europe se sont longtemps occupés à rechercher si la Russie a réellement des desseins, et dans ce cas quels pourraient en être les objets. Mais aujourd'hui il ne s'agit plus des desseins de cette puissance, car ses intentions sont devenues patentes, et il faudrait être aveugle pour nier que la Russie ne sollicite plus, mais qu'elle exige ; en un mot, elle a pris une attitude hostile, et chaque collision qui éclatera, sera un résultat de sa volonté, et un moyen pour parvenir à ses fins.

« La Russie avoue à Toplitz ses desseins sur la Turquie ; combien sa position actuelle ne doit-elle donc pas différer de celle où elle était il y a quelques mois, époque où elle n'employait d'autres armes que des déclarations d'intégrité, de modération, de magnanimité ! Maintenant elle ose demander l'assentiment de l'Autriche, et, celle-ci, que fait-elle au lieu d'appeler à son aide, comme en 1829, l'Angleterre et la France pour arrêter les empiétements de la Russie, et l'empêcher de se rendre maîtresse de l'Europe entière ? Au lieu de cela, disons-nous, que fait l'Autriche ? elle chancelle en présence du fier et hautain ministre du czar, et fait une réponse équivalente à celle-ci : « Nous verrons. » Et cette réponse même a eu besoin d'être excusée par le ministre de Prusse, afin que le czar ne la regardât point comme une insulte.

« Toutes ces circonstances appellent le concours des pays de l'Europe occidentale. Leurs presses ont simultanément, et de la manière la plus énergique, dénoncé les actes et les intentions de cette puissance menaçante ; elles ont exhorté hautement l'Angleterre et la France à réfléchir, à agir et à empêcher. Quand à ce que la Russie a pensé de cette explosion des opinions, et quand à l'effet qu'elle a

long gémissement. Je lui laissai le temps de se remettre, bien résolu à ne plus lui adresser aucune de ces insinuations triviales qui ne prouvent pas plus de sensibilité chez le questionneur, qu'elles n'apportent de soulagement au malade.

C'est ce but qui a été manqué. A Kalisch, elle sollicitait le protectorat exclusif et formel de la Turquie : cette demande a été rejetée.

« Tout cela prouve que l'empereur avait pris une position intenable, que par là il s'est compromis, que, par conséquent, il a perdu son influence chez lui et à l'étranger, et que son pouvoir décline au lieu d'augmenter.

« Quant à nous, nous disons que le discours de Varsovie s'adresse aux Dardanelles et annonce une série de meures d'un caractère bien plus décidé que celles qui ont précédé.

« En Angleterre, ce discours a été jugé trop vite. La dissimulation russe était plus grande qu'à l'ordinaire ; maintenant les bannières moscovites sont déployées, et les stratagèmes et les embuscades ont cédé la place à un mouvement en avant dont la rapidité et la bonne contenance seront les moyens de succès.

« Les hommes d'état de l'Europe se sont longtemps occupés à rechercher si la Russie a réellement des desseins, et dans ce cas quels pourraient en être les objets. Mais aujourd'hui il ne s'agit plus des desseins de cette puissance, car ses intentions sont devenues patentes, et il faudrait être aveugle pour nier que la Russie ne sollicite plus, mais qu'elle exige ; en un mot, elle a pris une attitude hostile, et chaque collision qui éclatera, sera un résultat de sa volonté, et un moyen pour parvenir à ses fins.

« La Russie avoue à Toplitz ses desseins sur la Turquie ; combien sa position actuelle ne doit-elle donc pas différer de celle où elle était il y a quelques mois, époque où elle n'employait d'autres armes que des déclarations d'intégrité, de modération, de magnanimité ! Maintenant elle ose demander l'assentiment de l'Autriche, et, celle-ci, que fait-elle au lieu d'appeler à son aide, comme en 1829, l'Angleterre et la France pour arrêter les empiétements de la Russie, et l'empêcher de se rendre maîtresse de l'Europe entière ? Au lieu de cela, disons-nous, que fait l'Autriche ? elle chancelle en présence du fier et hautain ministre du czar, et fait une réponse équivalente à celle-ci : « Nous verrons. » Et cette réponse même a eu besoin d'être excusée par le ministre de Prusse, afin que le czar ne la regardât point comme une insulte.

« Toutes ces circonstances appellent le concours des pays de l'Europe occidentale. Leurs presses ont simultanément, et de la manière la plus énergique, dénoncé les actes et les intentions de cette puissance menaçante ; elles ont exhorté hautement l'Angleterre et la France à réfléchir, à agir et à empêcher. Quand à ce que la Russie a pensé de cette explosion des opinions, et quand à l'effet qu'elle a

long gémissement. Je lui laissai le temps de se remettre, bien résolu à ne plus lui adresser aucune de ces insinuations triviales qui ne prouvent pas plus de sensibilité chez le questionneur, qu'elles n'apportent de soulagement au malade.

C'est ce but qui a été manqué. A Kalisch, elle sollicitait le protectorat exclusif et formel de la Turquie : cette demande a été rejetée.

« Tout cela prouve que l'empereur avait pris une position intenable, que par là il s'est compromis, que, par conséquent, il a perdu son influence chez lui et à l'étranger, et que son pouvoir décline au lieu d'augmenter.

« Quant à nous, nous disons que le discours de Varsovie s'adresse aux Dardanelles et annonce une série de meures d'un caractère bien plus décidé que celles qui ont précédé.

« En Angleterre, ce discours a été jugé trop vite. La dissimulation russe était plus grande qu'à l'ordinaire ; maintenant les bannières moscovites sont déployées, et les stratagèmes et les embuscades ont cédé la place à un mouvement en avant dont la rapidité et la bonne contenance seront les moyens de succès.

fait sur elle, le discours de Varsovie est venu nous le révéler, et notez bien qu'à ce discours, on a donné en Russie une publicité éclatante.

« L'ignorance du peuple russe l'exclut de toute communauté de sentiment avec les autres nations, et le porte à regarder la dénonciation de toute injustice de ses gouvernans comme une attaque contre lui-même. Mais ce même peuple russe a une tendance puissante à marcher en avant, et la seule chose qui l'arrête c'est son respect pour l'opinion de l'Europe ; la condamnation de son gouvernement par l'Europe est donc pour lui une assurance que celui-ci favorise activement les vues et les intérêts russes, tandis que l'animosité et la haine qu'on inculpe aux Russes contre les autres nations donnent une nouvelle force au gouvernement et lui facilitent l'exécution de ses plans. »

FRANCE.

Paris, 30 décembre. — Voici ce qu'on lit dans la Correspondance particulière, à propos du langage adopté par la presse parisienne, commentant le discours du trône :

« Toute la presse parisienne aujourd'hui s'occupe du discours du trône ; chacun l'interprète à sa manière, les uns avec des termes pompeusement flatteurs, les autres avec des accents de blâme plus ou moins énergiques. Nous devons cependant convenir ici que jamais la presse opposante ne s'est montrée aussi bienveillante que cette année pour cette œuvre ministérielle. Les lois d'intimidation entrent bien pour quelque chose dans cette aménité inhabituelle qui cependant trouve aussi sa cause dans le ton de modération du discours lui-même. Plus de haineuses représailles ! Plus de déclarations de guerre aux partis ! Rien enfin de l'ancienne phraséologie officielle n'a reparu dans la courte allocution adressée par le roi aux représentans du pays.

— On lit dans le *Journal du Havre* arrivé aujourd'hui :

« Le paquebot *France*, parti de New-York le 1^{er} décembre, est arrivé ce matin sur notre rade.

« Les opinions sont toujours partagées sur le langage que tiendra le président des Etats-Unis, et nous sommes assez portés à nous ranger à l'avis de ceux qui pensent que rien n'est décidé encore à cet égard dans le cabinet et que des réponses à des communications parties le 16 septembre, seront attendues pour prendre une détermination. »

— Le maréchal Clauzel voulait donner la garde de Mascara au bey Ibrahim avec une garnison de douze cents hommes, mais le chef turc n'a voulu consentir en aucune façon à rester dans cette place,

Vous avez adressé une pétition à la chambre ?
Que leur demandais-je ? pen de chose... D'aller mourir là-bas !

Ne pensez donc pas à cela !
N'y point penser ! Et comment ferai-je ? Est-ce qu'à chaque instant je ne sens pas que j'y passe ?

Votre position n'est pas tellement désespérée ; les médecins...

Les médecins ? Belle drogue que vos médecins ! Est-ce que je crois à la médecine, moi ? — Demandez à un médecin ce qui cause les humeurs, il vous dira que ce sont les inflammations ; à un autre ce qui cause les inflammations, il vous dira que ce sont les humeurs... — *E sempre binè*. Drogue, drogue ! — Je leur ai dit, dans le temps, à Paris, que j'avais le ver solitaire les plus huppés me riaient au nez. Il a fallu que je leur... mon ver devant eux, pour qu'enfin ils consentissent à me croire. Et pendant plusieurs années ils m'avaient médicamenté comme je ne sais de quelle affection en *ose*, qu'ils eussent fini par m'incorporer. Il y avait de quoi en devenir fou.

Mais maintenant...
Maintenant c'est la vieillesse qui me ravage. Notez bien que je suis presque octogénaire, et j'ai quelques années de campagne qui peuvent hardiment compter double. J'ai assez vécu souffrant et misérable comme je le suis, pensez-vous que la vie me paraîsse bien regrettable ? — A chacun, son tour arrive, dit le proverbe : il me semble que le mien est passé depuis long-temps. La mort, je l'ai déjà vue d'aussi près, elle ne m'a jamais fait trembler.

Je balbutiais quelques mots décousus sur la bizarrerie des destinées humaines qui se terminent toutes par la mort.

Que ne me citez-vous la strophe de Malherbe :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos rois !

Quant à moi, j'ai toujours cru que c'était Vadier qui nous succéderait à tous.

A vous tous, conventionnels ?

exposé aux attaques d'Abd-el-Kader et de ses Arabes. Il fallut donc renoncer à ce projet. Mais comme on avait trouvé dans la place des établissemens militaires très bien organisés, des fonderies de canon, etc., on a dû détruire toutes ces constructions, dont aurait pu se servir encore les Arabes dans le cas d'une nouvelle insurrection. Ces établissemens détruits, il ne restait plus que les maisons des Turcs et des Juifs, ceux-ci ont demandé à suivre l'armée française; c'est alors seulement que le maréchal Clausel a ordonné la destruction totale de la ville de Mascara.

— Le célèbre cru de Chateau-Margaux où se récolte l'une des meilleures qualités des vins de Bordeaux, était affermé pour dix ans, à M. Linch de New-York et à M. Barclay de Londres qui ont fait des gains immenses. Ce bail expirait en 1835 et M. Aguado vient d'acheter ce riche domaine.

— Le libraire Ladvocat à Paris annonce la publication prochaine des mémoires du prince de Canino (Lucien Bonaparte.) Ce libraire était à Londres pour prendre des arrangemens avec ce prince, lorsqu'est arrivé l'incendie de la rue du Pot de Fer. La première livraison des mémoires du prince de la Paix a été brûlée; mais elle sera réimprimée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.

Le sénat s'est occupé hier de la discussion du projet de loi relatif aux concessions de péage. Un long débat s'est engagé sur un amendement de M. le comte Quarré, ayant pour but d'interdire au gouvernement le droit de concéder la route en fer de Gand vers Lille, sans une autorisation spéciale de la législature.

Cet amendement vivement combattu par M. le ministre de l'intérieur et par M. de Haussy, a été appuyé par MM. le comte Vilain XIII, F. de Robiano, comte Dandélet, de Roullé, Gust. de Jongh et comte d'Arsetot, il a été mis aux voix et adopté à la majorité de 21 voix contre 13.

Le sénat a fixé à aujourd'hui, 1^{er} janvier, 7 heures du soir, le second vote sur cet amendement.

On a ensuite procédé à la nomination d'une commission chargée d'examiner le projet présenté par M. de Pélichy sur le duel. Elle se compose de MM. de Haussy, comte de Looz, de Roullé, comte de Mérode et de Coninckx.

— Les porteurs d'actions de la Société de Commerce de Bruxelles sont informés qu'à partir du 2 janvier prochain, ils peuvent recevoir à la caisse de la Société le montant de l'intérêt acquis à leurs actions.

— Hier soir, dès 7 heures et demie, une file considérable d'équipages s'est formée aux abords du palais du roi. Ce premier bal a été très-brillant et très-animé, et s'est prolongé fort avant dans la nuit.

— Lorsque la cour de Prusse refusa de recevoir le général Goblet, tous les journaux orangistes crièrent à l'unison que cet incident était le présage des plus grands événemens politiques; aujourd'hui notre ministre plénipotentiaire; M. de Baillet est reçu à Berlin; pour se consoler de ce petit échec, voilà que le *Messenger de Gand* annonce à ses lecteurs que cette réception est sans conséquence Mystificateur. (Belge)

Ce h.... là, en 93, se vantait déjà de soixante ans de vertus. Je l'ai revu en 1821; il me parut rajeuni de vingt ans.

Tous les conventionnels sont parvenus à un âge avancé; c'est une chose assez remarquable.

Où, les gens de certain acabit disent que nous vivons long-temps! pour trouver ici-bas un enfer dans notre conscience, bourrelée de remords, en attendant l'autre enfer, dont parle le catéchisme de M. de Beaumont. Pour mon compte, dès 95, je me suis promis longue vie.

Comment?

Je croyais au système des compensations, avant la publication du livre d'Azais. — Sur sept cents que nous étions à la convention, près de la moitié périt de mort violente. Pourquoi ces années, prématurément retranchées à nos collègues, ne nous seraient-elles pas transmises, à nous qui courrions les mêmes chances? L'almanach nécrologique aura cette année plus d'une absence à signaler. — Trois sont morts en moins de vingt jours à Bruxelles.... — Mon heure approche aussi... Je suis prêt. — Si au moins j'avais vu mon fils!... Vous dites qu'il me ressemble? — Qu'il me ressemble, ce cher enfant! J'espère qu'il n'en est rien. Il ne lui faudrait cependant que trois jours pour l'envoyer ici? — Ah! bah! qu'il reste, qu'il reste; il ne me trouverait plus! — Avez-vous des nouvelles de la grande loterie de Kahl?

Non.

Le tirage est donc remis indéfiniment.

Je ne sais. Y étiez-vous intéressé?

Pas personnellement; mais un de mes amis m'a promis une part dans son gain.

Diantre! c'est chanceux: elle a, cette loterie, je ne sais combien de milliers de numéros.

Beaucoup de numéros gagnans, aussi! il faut tout dire.

Le 1^{er} lot, 800,000 francs, vous conviendrez que c'est très-beau? J'en aurai le quart, si P.... gagne... J'aurai de quoi faire laver mon linge; cela me coûte près de seize francs par semaine.

— La souscription ouverte avant-hier à la Banque Belgique pour 200 actions, dans la Société de Haut fourneau et fonderie de Vennes, près de Liège, mises à la disposition des actionnaires en nom de ladite banque, a produit pour résultat que les souscripteurs obtiendront une action et un quart sur dix.

— Le nouvel essai du remorqueur Dietz, remorquant un char-à-bancs, a parfaitement réussi hier; il est monté par le boulevard d'Anvers, la rue Royale, il a fait deux fois le tour du Parc, est revenu par le prolongement de la rue Royale Neuve et par la chaussée d'Anvers: au second tour du Parc, le Roi revenant du palais de Laeken, l'ayant reconstruit, en a paru très-satisfait. Rentré au palais, S. M. a fait demander M. Dietz, avec lequel il a eu un assez long entretien. Demain, on fera encore un essai.

— On annonce la publication à Bruxelles d'un nouveau journal littéraire qui prend le titre de: *Esmeralda*.

— Les travaux du chemin de fer pour le placement des rails continue avec activité aux environs d'Anvers: tout porte à croire que pour le mois de mars la route sera livrée à la circulation. (Phare)

LIEGE, LE 1^{er} JANVIER.

La Correspondance Particulière de Paris, qui avait annoncé hier la découverte d'un complot contre Louis-Philippe, émet elle-même aujourd'hui des doutes sur la vérité de cette nouvelle. Voici ce qu'elle porte à ce sujet:

« Rien n'est encore bien avéré sur la prétendue conspiration d'hier. Les journaux officiels gardent un silence tel qu'il donnerait à penser que rien de sérieux n'a eu lieu, et cependant il paraît certain que des arrestations ont été faites.

« Quelques journaux ont annoncé l'arrestation de M. Bergeron, mais cette nouvelle est entièrement controuvée. M. Bergeron se trouve à la campagne depuis un mois et par conséquent n'a pu être arrêté hier à Paris. Les journaux devraient au moins se donner la peine de démentir des bruits de ce genre qui peuvent suffire par le temps qui court pour motiver une longue détention préventive.

« Au nombre des personnes arrêtées, on cite M. Edmond Levrault, fils de l'ancien député ministériel de ce nom. Ce matin, à cinq heures, un commissaire de police et huit agens ont envahi son domicile. Après une perquisition minutieuse, qui a duré une heure et demie, et qui n'a produit aucun résultat, M. Levrault a été conduit au poste de la place Saint Michel, et quelque temps après au dépôt de la préfecture de police. Les mandats d'arrestation qui ont été exécutés, étaient signés Gisque, et les motifs de cette mesure expliqués dans la vague dénomination de complot.

« Toutes les troupes de la garnison étaient hier consignées dans leurs casernes.

Voici enfin ce qu'on lit dans la *Gazette des Tribunaux* arrivée ce matin:

« Aujourd'hui le canon des Invalides avait à peine annoncé le départ du Roi du château des Tuileries et sa sortie de la Chambre des députés, qu'une foule de bruits sinistres se sont répandus dans Paris et surtout à la Bourse; où les nouvelles, fausses ou vraies, sont un objet de spéculation. Les uns disaient que M. Bergeron et deux de ses amis avaient été arrêtés auprès du Palais Bourbon, qu'ils étaient

Seize francs! Oui, tout ce que j'ai de linge, je le sais chaque jour... Triste sort, mon ami! Et cependant, si j'avais voulu.... Votre pauvreté déposera en votre faveur aux yeux de la postérité.

La postérité... la postérité! j'ai fait un métier de dupe, voyez-vous! — La postérité est une gueuse: elle aura des égards pour le Jean F.... enrichi; elle n'aura que du mépris pour l'honnête homme qui crève dans l'état de mendicité. — L'histoire est juste, Monsieur, elle vous vengera.

Où, si elle est juste! — J'ai lu les cinq premiers volumes de Thiers, seriez-vous assez bon pour me procurer ceux qui ont paru depuis?

Sans doute. Je vous les apporterai demain. Vous maltraitez-il Monsieur Thiers?

Moi? du tout! Je ne suis maltraité nulle part. Pourquoi voulez-vous qu'on me maltraite? Mérité-je d'être maltraité?

Eh! les écrivains ne jugent-ils pas les hommes selon leurs passions? A peine les événemens sont-ils passés, qu'on se trompe et sur les faits eux-mêmes et sur les causes qui les ont amenés; à plus forte raison se trompe-t-on dans l'appréciation de l'intention des acteurs. Par exemple, les exagérés, dans le temps, ne vous ont-ils pas fait un crime, de l'agitation continuelle de votre sonnette de président, lorsque au 9 Thermidor Robespierre voulait prendre la parole.

J'agitais la sonnette pour ramener le calme dans l'assemblée. L'équité exigeait que Robespierre ne parlât qu'à son tour. Ici l'inconséquence des jugemens humains est évidente; à supposer que cela dépendit de moi, ce jour-là, Robespierre se disculpait, le règne de la terreur continuait de plus belle, car le maintien du système sanguinaire devenait pour lui et son parti une condition d'existence, et la moitié de la France dévorait l'autre. — Au reste, je me f... du jugement des hommes; j'ai pour moi ma conscience et cela me suffit. Les écrivains diront de mes actes ce qu'ils voudront, peu m'importe: Cartouche et Marat; Malherbes

munis de pistolets; et c'était un banquier-député qui l'avait annoncé à la Bourse. D'autres prétendaient que ces jeunes gens avaient été trouvés dans une chambre d'une maison située au coin de la rue du Bac et faisant face au Pont-Royal.

« D'autres parlaient de balles et de poudre découvertes dans une maison du quai d'Orsay, voire même d'une machine infernale, dressée dans une maison de la petite rue de Bourgogne. D'autres enfin (et ceux-ci se prétendaient très-bien informés) racontaient que six jeunes gens, parmi lesquels toujours M. Bergeron, avaient été arrêtés aux environs du palais de la Chambre, que trois de ces jeunes gens portaient des vêtements de femmes, que l'un d'eux devait présenter une pétition au roi, tandis qu'un autre tirerait sur S. M., et que ce qui avait fait manquer le coup, c'est que Louis Philippe, à cause du mauvais temps, s'était rendu à la Chambre en voiture au lieu de faire le trajet à cheval.

« Malgré tout ce qu'il y avait d'étrange et de contradictoire dans de pareils bruits, nous avons dû prendre des informations, et nous nous empressons de prévenir les inquiétudes qu'ils pourraient faire naître, en annonçant que toutes ces rumeurs n'ont aucun fondement, que tous ces récits sont controuvés et imaginaires. Jamais journée n'a été plus calme, plus exempte de tout symptôme de complot et d'agitation. Nul cri hostile, nul trouble, nul incident ne s'est manifesté, ni sur le passage du roi, ni autour du palais de la chambre.

« Il est vrai que trois ou quatre arrestations ont eu lieu; on a saisi sur le pont de la Concorde un repris de justice, qui était depuis quelques jours l'objet des recherches de la police et qui se trouvait-là sans doute pour exploiter les poches des curieux; on a saisi aussi dans les groupes deux ou trois individus obscurs, qui tenaient quelques propos inconvenans; mais ces arrestations sont tellement insignifiantes, tellement peu en rapport avec un complot contre la vie du roi, qu'il est impossible même de supposer qu'elles aient donné naissance aux bruits absurdes dont nous venons de signaler la fausseté.

(Cet article nous semble tout-à-fait de nature à détruire les bruits de complot qui ont circulé à Paris.)

On a déjà bien des fois annoncé, puis démenti le bruit d'une insurrection en Sardaigne. Nos dernières nouvelles affirmaient et le journal français *le Toulonnais* qui nous parvient semble le continuer.

Où lit dans ce journal « Nous avons enfin reçu des nouvelles positives du mouvement qui a éclaté dans l'île de Sardaigne, et qui n'est rien moins que comprimé.

« Voici la cause et les circonstances de cette insurrection, qui s'est opérée sans effusion de sang.

« Lorsque le Piémont fut incorporé à la France, le roi se réfugia dans l'île de Sardaigne avec sa femme. Les trésors emportés furent bientôt épuisés. La reine sut attirer l'affection des habitans de l'île qui se cotisèrent pour lui faire tous les ans un don de soixante mille écus.

« En 1815, le roi de Sardaigne reprit possession de son trône, et d'énormes impôts eurent bientôt rempli ses caisses. Les habitans de l'île de Sardaigne continuèrent à envoyer tous les ans à la reine le don de 60,000 écus, jusqu'à sa mort, qui est arrivée il y a deux ans. Le roi Charles-Albert a voulu exiger comme un droit acquis ce qui n'était qu'un acte de bienfaisance; il a voulu arracher par la vio-

et Bailli qu'ils appellent le sage; Louis XVI et Napoléon, c'est tout un aujourd'hui. Honnêtes gens et gredins; scélérats et héros, tous dorment rongés des mêmes vers et la mémoire des survivans ne fait pas de mal. — S'il est vrai qu'il existe un élysée pour nos âmes, la mienne s'y trouvera à l'aise; elle est pure de toute venie. Mes amis n'ont eu qu'à se louer de moi, et je pardonne à mes ennemis; même à *Narbonne!* — Après tout que peut-on me reprocher à moi et à d'autres encore? Des misères! Qu'eussent fait Platon et Socrate à notre place? Un homme à jeun qui traverse un champ grossièrement labouré, marche comme un ivrogne; en peut-il mais? lui en fera-t-on un crime? — J'ai hurlé avec les loups, parce que les loups de mon temps étaient les véritables hommes de la France. Mais je m'en suis tenu là dans l'application de la devise ordinaire des hommes faibles: j'ai laissé braire les ânes et bêler les agneaux. Ma devise à moi était: fais ce que dois advenne ce pourra. C'est ainsi que j'ai traversé la tourmente. — Après la débacle, la voix de l'égoïsme, voix devenue puissante en France, cria: *sauve qui peut!* — Je me suis accroché assez haut. — Ai-je jamais manqué aux devoirs de ma charge? Et puis les événemens ont-ils apporté quelques modifications dans mes principes? — Non! je n'ai fait que retourner ma chemise; le devant restait devant.

Telles furent les paroles de sa dernière réplique; je renonce à vous dépeindre et le feu de ses regards; scélérats et héros de sa voix tantôt brève, saccadée; tantôt doucement pénétrante et vive, quelquefois aigre, éclatante et terrible. Chaque pause apportait une altération dans son accent calme ou emporté, selon les mouvemens que la passion imprimait aux seuls organes encore vivans en lui.

Il était près de midi quand son vieil ami rentra: Eh bien, lui dit-il, aussitôt qu'il l'aperçut, as-tu lu le *Courrier français*?

— Je pris congé de tous deux! en promettant encore de revenir le jour suivant. Quand je me présentai à sa porte, j'appris qu'il venait d'expirer.

lence ce qui n'était donné que par l'affection. Lors qu'il a vu l'obstination des Sardes, il a fait percevoir sur les marchandises qu'ils apportaient à Gènes les mêmes droits que sur les marchandises étrangères. Les esprits se sont aigris, d'anciens ressentiments ont hâté la crise, et l'île de Sardaigne s'est déclarée indépendante. Voilà les causes de cette insurrection.

Les moyens, les voici : La garnison de l'île de Sardaigne se composait en grande partie de soldats disciplinaires. Or les disciplinaires sont pour la plupart des hommes suspects à la cour de Turin par leurs opinions libérales. C'est donc avec une vive satisfaction qu'ils ont, concurremment avec les citoyens des villes et les habitants des compagnes, arboré le drapeau de l'indépendance.

Les deux nouveaux commissaires de police, MM. Demany et Guillaume, ont prêté serment, ces jours derniers, devant la première chambre du tribunal. Ils ont dû entrer en fonction le lendemain.

D'autre part, on nous assure que la régence a déclaré ne point reconnaître MM. Demany et Guillaume, en leur qualité de commissaires, et a fait défense aux agents de police de leur obéir.

Un homme de Spa, qui est venu hier à Verriers, nous a dit qu'avant hier on a vu passer au hameau du Marteau, commune de Spa, un grand nombre de loups qui suivaient une louve. Poursuivis par quelques chasseurs, trois de ces animaux ont été tués. Depuis quelques jours on entend si souvent parler de loups, que nous croyons que le gouvernement ferait bien d'en autoriser et même d'en encourager la chasse. (Nouveliste.)

Il règne une grande activité dans les ateliers de tous nos artistes. Sans parler de Wappers et Leys dont nous avons annoncé les nouvelles productions, voici Geefs qui travaille aux génies qui seront placés aux angles du monument sur lequel la statue de Fréd. de Mérode sera couchée; Verboeckoven achève un nouveau tableau où se trouvent toutes les éminentes qualités qui distinguent ce grand peintre; Bossuet vient de donner le dernier coup de pinceau à une toile qui ne le cède en rien à ce que cet artiste a produit de plus parfait; nous citerons encore une belle composition de Kremer représentant deux moines qui sortent d'un couvent, pendant la nuit de la St-Barthélemy, une scène des croisades composée et esquissée à Rome par Schaepekens, et les belles lithographies que le jeune Simoneau exécute d'après les magnifiques dessins qu'il a faits, à son dernier voyage en France, des cathédrales de Paris, de Rouen, d'Amiens et de Rheims. (L'Artiste.)

La raffinerie anversoise vient d'être autorisée par arrêté royal.

Le professeur Ernst Munch, fort connu à Liège sous le régime hollandais, termine en ce moment à Stuttgart une *Histoire de la maison d'Orange-Nassau*.

On a trouvé dans dix huit des principales abbayes de Portugal 349,800 livres imprimés, ainsi que plusieurs milliers de rares manuscrits. (Morning-Chronicle.)

L'un des hommes qui ont rendu à l'agriculture les plus éminents services, le célèbre sir John Sinclair, baron de Ulster, promoteur, président du bureau d'agriculture en Angleterre, vient de terminer sa carrière à l'âge de 82 ans. C'est aux soins de sir John Sinclair que sont dus, entre autres, les célèbres *Reports of agriculture*, qui ont fait des Anglais le peuple le plus instruit en ces matières.

Le bruit s'est répandu en bourse que le gouvernement anglais se propose de prélever un droit sur les chicorées brutes; cependant on ne connaît encore rien de positif à cet égard. Cet objet intéresse beaucoup le commerce de ce pays par les grandes exportations qui se font en notre port pour l'Angleterre. (Journal d'Anvers.)

La *Revue des Deux Mondes* publiera dans son numéro du 1^{er} janvier 1836 un morceau littéraire de M. de Châteaubriand, sur Shakespeare. Jamais le plus grand tragique anglais n'aura été apprécié par un plus éloquent écrivain.

Le texte de l'art. 2 du projet de loi, présenté aux cortès par le ministère espagnol, dans la séance du 22 décembre, a été donné avec exactitude par le *Journal des Débats*.

La *Gazette de Naples* donne, sous la date du 5 décembre, des nouvelles de Vésuve, qui menace de prochains désastres. A côté du grand cratère, deux nouvelles bouches de trente à quarante pieds de largeur se sont ouvertes et vomissent une fumée noire et rougeâtre; le grand cratère lance aussi des tourbillons de fumée et de flammes qui répandent au loin une odeur insupportable.

L'abondance des matières d'intérêt général, ne nous a point encore permis de donner l'article relatif à la route d'Ayvalle à Bastogne que nous

avons promis d'insérer; nous tiendrons cependant la promesse faite à nos lecteurs.

ECONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

L'économie politique ou plutôt l'économie sociale et la statistique, doivent être l'objet des études de tous ceux qui veulent prendre une part quelconque aux affaires publiques. Ils ne doivent pas croire qu'il suffit de lire quelques résumés sur ces sciences auxiliaires à la profession d'avocat ou aux fonctions judiciaires, mais principales pour l'homme d'état, pour l'administrateur et pour tous ceux même qui peuvent être appelés dans les conseils de commune ou de province. Il faut approfondir les principes d'économie sociale, analyser les faits d'où découlent, et discerner quelle doit être leur application; car un demi-savoir dans ces matières offre beaucoup de dangers.

Nous ne nous attacherons pas à définir l'économie politique; il suffit à nos lecteurs d'ouvrir un ouvrage sur cette science pour s'assurer que son but est principalement d'examiner l'influence de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des arts sur la prospérité des états.

Ce que nous nous proposons dans cet article, c'est d'indiquer l'influence de l'économie sociale sur toutes les branches de la législation. En général, on ne fait pas assez ressortir les liens qui la rattachent aux diverses parties du droit, et par suite on ne comprend pas toujours son utilité. Cherchons à réparer cette omission.

Dans le droit constitutionnel, l'économie publique démontre l'utilité, la nécessité des garanties pour les droits de propriété.

Dans le droit international, elle met le législateur à même de faire de bons traités de commerce.

Dans le droit administratif, elle constitue le fondement des dispositions à prendre sur toutes ses parties. En effet, c'est cette science qui indique les avantages et les inconvénients des divers systèmes d'impositions tant directes qu'indirectes, qui suggère les règles à adopter en matière de brevets d'invention ou d'importation, et qui dirige le législateur pour toutes les institutions de bienfaisance en général.

Ces exemples suffisent pour faire ressortir l'influence des principes de l'économie publique dans cette partie de la législation.

Dans le droit privé ou civil, quoiqu'elle n'ait pas une influence aussi générale, elle éclaire néanmoins la solution de plusieurs questions :

Le législateur doit-il favoriser le mariage? Doit-il fixer un taux d'intérêt ou laisser toute liberté dans les transactions entre particuliers?

Les mines, les forêts, l'expropriation pour cause d'utilité publique et plusieurs autres matières du droit civil, trouvent la source de leurs principes dans l'économie sociale.

Quant à la statistique, qui devrait faire l'objet d'un cours spécial dans nos universités et être enseignée dans notre collège tout aussi bien que l'économie publique, elle n'a pas été l'objet d'un traité indiquant son étendue.

Nous n'avons même trouvé dans aucun ouvrage une définition bien nette de cette science descriptive qui diffère essentiellement de l'économie publique, en ce que cette dernière est toute de raisonnement et de comparaison.

La statistique consiste, selon nous, dans l'exposé détaillé des faits sociaux et des éléments de la prospérité nationale. Elle ressemble et classe dans un ordre méthodique les faits en y ajoutant les causes locales.

On conçoit facilement les difficultés qui se rencontrent pour obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui fait l'objet des recherches de cette science.

Le zèle des gens instruits ne suffit pas; il faut aussi le concours de l'administration publique. C'est la réunion seule de leurs efforts qui peut produire une statistique un peu complète.

VILLE DE LIÈGE.

Réorganisation de la Garde Civique.

Les bourgmestre et échevins informent les habitants que le contrôle des gardes civiques du service ordinaire, pour le quartier de l'Ouest, vient d'être arrêté par le conseil de régence, et qu'il est soumis à l'inspection des intéressés en exécution de la disposition suivante de la loi du 2 janvier 1835.

« Tout membre de la garde pourra également appeler des décisions du conseil de régence, par lesquelles les gardes auraient été indûment portés sur le contrôle de réserve. » A l'hôtel-de-ville, le 31 décembre 1835.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication, le jeudi 7 janvier prochain, la confection de 88 mètres courans de rateliers, porte-selles, aux écuries de la caserne des Ecoliers.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

A l'hôtel-de-ville, le 31 décembre 1835.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Les bourgmestre et échevins, informent leurs administrés que le budget de la ville pour 1836, arrêté définitivement par le conseil de régence, est déposé au bureau de la comptabilité municipale, et qu'ils peuvent en prendre connaissance tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée.

Liège, le 30 décembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ANNONCES.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

SITUÉS DANS LA

COMMUNE D'AUBIN-NEUFCHATEAU ET ENVIRONS.

Le SAMEDI 23 JANVIER 1835, à dix heures du matin, chez Pierre Gillis, négociant à Warsage, par le ministère du notaire FLECHET de Warsage, on VENDRA publiquement les IMMEUBLES dont le détail suit, savoir :

1^{er} Lot. — Des batimens d'exploitation avec grange, écurie, étables et autres dépendances, un jardin et la prairie à la maison, le tout tenant ensemble, situé près de Neufchâteau, contenant deux bonniers 39 perches 74 aunes.

2^e Lot. — Une prairie dite Waide au Bois, contenant un bonnier et 25 aunes.

3^e Lot. — Une autre prairie dite Waide Grand'Mère, contenant 56 perches 66 aunes.

4^e Lot. — Une pièce de terre dite l'Enclos, contenant un bonnier 7 perches 67 aunes.

5^e Lot. — Une pièce de terre dite les Dielles, contenant 87 perches 18 aunes.

6^e Lot. — Une terre dite Thier des Cuveliers, contenant deux bonniers 4 perches 87 aunes.

7^e Lot. — Une terre dite les Agaux, de la grandeur de 63 perches 38 aunes.

8^e Lot. — Une terre située en lieu dit en Rège, contenant 61 perches 2 aunes.

9^e Lot. — Une pièce de terre située en lieu dit Fond d'Elmer, de 18 perches 52 aunes.

10^e Lot. — Une terre située au lieu dit à la Croix Madame, de 26 perches 15 aunes.

11^e Lot. — Une terre située au lieu dit en la Fosse d'Aubin, mesurant 87 perches 18 aunes.

12^e Lot. — Une terre située au lieu dit Fond d'Elmer, de 29 perches 85 aunes.

13^e Lot. — Une terre située au même endroit, contenant 21 perches 14 aunes.

Tous ces biens composent la ferme dite Petit Bois, exploitée par le sieur Pierre Joseph L'homme.

14^e Lot. — Une maison avec écuries, jardin, prairie et autres dépendances, le tout tenant ensemble, situé au Hameau de Neufchâteau, contenant environ 40 perches.

15^e Lot. — Une belle prairie appelée Bayard, contenant un bonnier 55 perches 61 aunes.

16^e Lot. — Une maison avec écuries et autres dépendances, jardin et prairie, le tout tenant ensemble, situés au Hameau du Bouchtaix, d'un bonnier 17 perches 4 aunes.

17^e Lot. — Une prairie dite Waide du Banc ayant formé deux pièces, mesurant 65 perches 38 aunes.

18^e Lot. — Une pièce de terre, située au lieu dit sur les Vingt Bonniers, mesurant 39 perches 23 aunes.

19^e Lot. — Une pièce située au lieu dit Elhez, mesurant 87 perches 18 aunes.

20^e Lot. — Une prairie située au hameau de Bouchtaix, contenant 26 perches 15 aunes.

21^e Lot. — Un beau verger nommé Forthe, mesurant un bonnier 74 perches 36 aunes.

Ces huit derniers lots sont tenus en location par Jean Gme-Rossius et autres.

22^e Lot. — Une maison d'habitation avec étables, cours, jardin, prairie et dépendances, le tout tenant ensemble, situé au hameau de Fèchereux, contenant 2 bonniers 19 perches 69 aunes.

23^e Lot. — Une prairie appelée les Hez de 65 perches 38 aunes.

Ces deux lots sont tenus en location par Jean Jos. Scurie.

24^e Lot. — Une terre située à la Croix Madame, grande de 26 perches 15 aunes.

Ce lot est affirmé au sieur G. Huynen.

Tous ces immeubles sont situés sous la commune d'Aubin-Neufchâteau, canton d'Abel, excepté les dixième, onzième et 13^e lots qui sont sous celle de Bombye et les 9^e et 12^e lots sous celle de Mortroux.

On peut acquérir lesdits immeubles avec toute sécurité, s'adresser audit notaire FLECHET à Warsage, ou à Feois, FLECHET à Liège, rue porte St-Léonard n^o 646, pour obtenir des plus amples renseignements et voir les clauses et conditions de la vente.

GU. STADELMAYER,

PÂTISSIER - CONFISEUR - LIQUORISTE,

AU COIN DE LA RUE DU PONT-D'ILE, A LIÈGE,

A l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ASSORTIR son MAGASIN de tout ce qui a paru de plus nouveau en BONS DE NOUVEL AN, ainsi que de tout ce qui a rapport à son commerce en objets d'étranges, tel qu'un assortiment complet de Bonbonnières, de Coffrets, Sacs et Cornets, très-beaux et très-variés.

Il vient aussi de recevoir de Paris, une grande quantité de Chocolat de première qualité, à la vanille, canelle, sauté, au salep de Perse, au lichen d'Islande, à l'arow-rood et au Tapioca, qu'il vend à des prix très-modérés.

Il saisit cette occasion pour se recommander pour tout ce qui concerne son état, en entrée chaud et froid, entremets et Pièces montées en tous genres, Desserts, Sirops, Liqueurs, Fruits glacés, ainsi que toutes les sortes de Glaces; enfin tout ce qu'il faut pour dîner, Thés, Bals et soirées.

Pâtés froids à l'instar de ceux de M. Lesage, de Paris.

GLACES

Tous les dimanche, lundi et jeudi, depuis midi jusqu'à dix heures du soir.

L. HENCHENNE,
 PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL,
 A l'honneur d'informer le public que son CONCERT est
 fixé au vendredi 5 février prochain.

CHOCOLAT
 FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'He, on vient de recevoir un
 assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités :
 Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Canelle, au
 Salep, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le
 demi-kilo.

VENTE

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, on vendra
 à l'enchère le 5 JANVIER 1836, à dix heures :
 1^o Une pièce de terre labourable de 15 verges grandes,
 située à Flémalle, en lieu dit bois du Mont, exploitée par
 Henri Lemasse.
 2^o Et une rente d'un muid d'épeautre, due par Lemasse
 et autres, en vertu de bail à rente; reconnue par titre
 nouvel.

VENTE

DE
LIVRES ET ARTICLES DE BUREAUX.
 LUNDI, 11 janvier, 2 heures de relevée, il sera procédé
 par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, en son
 étude, rue du Pot d'Or, à la VENTE aux enchères d'une
 belle Collection d'articles de bureaux et de Livres de mé-
 decine, jurisprudence, histoire, littérature, religion, etc.
 Le catalogue se distribuera à partir du 2 janvier en l'étude
 dudit notaire.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,
 POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

LE BUFFON CLASSIQUE
DE LA JEUNESSE,
 OU

RESUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.
OUVRAGE NEUF,

Rédigé pour les jeunes gens des deux sexes, et d'après le texte de Buffon, et de tous ses continuateurs,
 et orné de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc., etc., dessinés d'après les
 premiers artistes;

PAR M. LACOSTE.

Deux beaux volumes in 8°, très-élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et encadrement,
 et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

CONDITIONS.

Le Buffon classique de la jeunesse, imprimé soigneuse-
 ment en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier
 satiné et collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera,
 tout complet, dix-huit francs.

Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles
 et de planches indéterminé, qui coûteront chacune cin-
 quante centimes.

Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes
 n-8°, très-élégants, format anglais.

La première livraison va paraître; les autres se succé-
 deront de dix jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre de
 souscription.

On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se
 distribue

LE PROSPECTUS AVEC GRAVURES.

MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME,

JOURNAL DES BEAUX TRAITS INSPIRÉS PAR LA RELIGION,
 OU LES FAITS VIENNENT SEULS DÉMONTRER LA PRÉCIEUSE INFLUENCE DE LA FOI SUR LA
 CONDUITE DES HOMMES ET SUR LE BONHEUR DE LA SOCIÉTÉ;

ON SOUSCRIT :

A BRUXELLES, A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR N° 2,
 A PARIS, PASSAGE DAUPHINE, N° 22.

PRIX FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE : 42 FRANCS PAR AN.

La MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME paraît le 1^{er} de chaque mois, en un joli cahier satiné de 48 pages
 ou 3 feuilles in-8°, orné d'une lithographie et de vignettes exécutées dans la perfection de l'art; elle fait tous les ans 2
 beaux volumes de chacun 300 pages, avec couvertures dorées.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui auront vu ce magnifique recueil, que jamais rien
 de plus beau n'a été publié en France, sous le rapport religieux, littéraire et artistique, le premier cahier qui vient
 de paraître et qui forme une livraison et demie (72 pages) joint au mérite de la rédaction le plus grand luxe de dessins
 et de typographie. Voici l'indication des principaux articles : OECATHERIC, par Jules de Saint Felix; SALVIATI, par
 le comte Walsh; LA PESTE ET LE CHOLERA, par le même; L'INDIVISÉE, par Charles Nodier; LES JEUNES ÉCO-
 NOMES, par Emile Deschamps. Le crayon habile de Jules David viendra ajouter chaque mois à l'éclat de cette belle
 publication qu'il a déjà enrichie de deux admirables lithographies, dont l'une représente l'archevêque de Paris au milieu
 des chérubins à Conflans.

Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 francs, fondées par la LIBRAIRIE MODERNE.

SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement rendu par le tribunal civil de première
 instance à Liège, le vingt-trois décembre mil huit cent
 trente-cinq, enregistré, Marie Ida Delhier, à Liège, a été
 séparée de biens d'avec Louis-Joseph Rodberg, ci-devant
 commissionnaire, domicilié aussi à Liège, son mari.
 BERTRAND avoué. 908

EXTRAIT.

Par exploit de l'huissier BLAVIER du 28 décembre mil
 huit cent trente-cinq, dûment enregistré, et à requête des
 bourgmestre et échevins de la ville de Liège, assignation a
 été donnée au sieur Francois Beaujean, propriétaire, demeurant
 à Liège, pour attendu que les parties n'ont pu
 s'entendre sur le montant de l'indemnité à accorder pour
 l'expropriation du terrain appartenant audit Beaujean, situé
 à Fragnée près la Chapelle du Paradis à Liège, contenant
 864 mètres carrés, terrain qui doit être cédé à la voie pub-
 lique pour l'élargissement de la rue communiquant d'Avroy
 à Sclessin, près de ladite Chapelle, à comparaitre le vingt
 janvier mil huit cent trente-six, à l'audience publique du
 tribunal civil de première instance séant à Liège, aux fins
 de voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner
 que les requérants seront envoyés en possession de la pro-
 priété prémentionnée.

Pour extrait conforme :
 DEREUX, avoué. 906

MONT DE PIÉTÉ.

Mardi 5 janvier et jours suivants, à 2 heures précises, on
 VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établisse-
 ment, quai de la Batte, n° 112, les GAGES surannés reçus
 en octobre 1834.

En s'adressant directement à l'établissement on ne paye
 que 8 p. 100 d'intérêts sur une somme de 400 frs., et 7 p. 100
 lorsque le prêt excède 800 frs.

Les remboursements peuvent être effectués tous les jours et
 l'intérêt se paye au prorata.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins,
 l'emprunteur peut le faire vendre.

Les frais de vente sont de 5 p. 100.

Liège; le 29 décembre 1835.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

BOURSES.

PARIS, LE 30 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	JOURS précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant.	108 30	108 35
» fin courant.	108 50	108 55
Trois pour cent, comptant.	80 05	80 20
» fin courant.	80 25	80 30
Naples. Cert. Falc., comp.	97 70	97 75
» fin courant.	00 00	97 75
Espagne. Empr. Guebh. : compt.	50 5/8	49 1/8
» fin cour.	16 3/4	00 0/0
» Rente perp. 5 p. c. compt.	42 1/4	38 0/0
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» 3 p. c. compt.	00 0/0	00 0/0
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» Cortès, compt.	00 0/0	00 0/0
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès.	25 1/2	00 0/0
Dettes différées.	48 5/8	00 0/0
Emprunt Ardoin.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	101 3/4	101 1/2
» fin cour.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 183.	101 1/2	101 1/2
» fin cour.	0 0/0	101 1/2
Banque de Belgique.	114 0/0	114 0/0

LONDRES, LE 29 DÉCEMBRE.

3 1/2, consolidés.	91 5/8	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	400 1/4	Différées.	24 7/8
Holl Dette active.	55 3/8	Passives.	15 0/0
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	108 3/4
Portugais, 5 p. c.	83 1/4	Bésil. Emp. 1821.	83 1/2
Id. 3 p. c.	54 1/4	Mexicains, 5 p. c.	38 1/2
Espagne. Cortès.	49 1/8	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 30 DÉCEMBRE.

Dettes active.	55 15/16	Rente française.	00 0/0
» différée.	0 00/00	Métalliques.	99 0/0
Billet de chance.	24 5/8	Russie, H. et C.	105 1/8
Syndic. d'amort.	93 4/16	Esp. rente perp.	00 0/0
» 3 1/2.	79 3/4	Naples falconnet.	000 0/0
Soc. de comm.	123 3/16	Brésiliens.	85 1/8

ANVERS, LE 31 DÉCEMBRE.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	112 1/2 p.		
Rotterdam.	518 1/2 p.		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16	fl. 46 7/8 A	46 3/4 A
Londres p ^r Estr.	fl. 12 1/5	fl. 12 0/5 A	
Ham. p ^r 40 HB.	35 5/16	35 1/16 A	34 15/16 A
Bruxelles.	114 1/2 p.		
Gand.	114 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			» fl. 500		148 P
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	85 P
Dettes act. 5	104 3/4 A	E. à L. 824	ESPAGNE.	5	
» différ.	43	B. Guebh.		5	
BELGIQUE.		R. P. à Am		5	
Emp 48 m.	100 1/2 P	Emp. 1834			51 3/4 à 50 1/2 A
A. B. 1835.		Dettes diff.			19 A
Act. de la B.		» à L.			
HOLLANDE.	2 1/2	Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	dito Coup.
Dettes act.	4 1/2	AUTRICHE.			
» à L.		Métalliq.	5	101 3/4 A	Cert. Falc. 5
Rte. remb.	2 1/2	Lots fl. 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM.
AUTRICHE.		» fl. 250.		424	1 cvée 1832.
Métalliq.	5	» fl. 500.		705 A	à An. 1834.
Lots fl. 100.		POLOGNE.			
» fl. 250.		Lots fl. 300.		123 1/2 P	
» fl. 500.					

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.

Emp. R., fin cour.	400 1/2	Lost. r. av. cour.	96 1/2
» pr. à 1 mois	000 0/0	» inscrip.	99 P
Dettes active.	53 0/0 P	Métalliques.	101 5/8 P
Empr. de 1832.	99 3/4	Naples.	91 3/4
Act. Société Gén.	840 1/2 P	Rome.	100 3/4
So. de Com. de cv	140 0/0 A	Brési. Rotsch.	85 0/0
Ban. de Belgique	115 0/0 P	Emp. Ard. 1835.	50 1/4
So. du c. de S.-O	107 0/0 A	Emp. Guebh.	000 0/0 P
S. Hauts-Four.	113 3/4 P	P. à Ams.	00 0/0
Wasme-Hornu.	103 1/2 P	Fin cour.	00 0/0
Bauq. fonc.	96 0/0 A	D. différée.	48 3/4 A
S. du Cha. Flenu.	107 0/0 A	Id. 1835.	26 0/0
Sclessin.	104 1/2 P	Cortès à Paris.	00 0/0
Société nationale.	113 1/2	» à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortès.	00 0/0
Levant de Flenu.	103 1/2 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 0/0 A	Amsterdam.	00 0/0
Sars-Longchamps	106 0/0 P	Londres ct.	00 0/0
Dettes active. Hol.	54 0/0	» 2 mois.	00 0/0
Synd. d'amort.	00 0/0	Paris.	00

VIENNE, LE 24 DÉCEMBRE.

Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque, 1374 0/0.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 31 DÉCEMBRE.

Le koff belge Petrus, cap. Meulenaer, ven. de Bordeaux, ch. de prunes et vin.

Le brick danois Fore ster, c. Riekmers, v. de Marseille, ch. d'huile, savon et soude.

Le brick russe Evangeliste, c. Caruso, v. de Cephalonie, ch. d'huile, anis, etc.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Chérifou à 37 cents.

260 balles café Brésil à 32 1/2 cents.

250 balles café Brésil à 32 cents.

150 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

28 balles coton Surinam, prix inconnu.

LIÉGAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège